

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers votants : 60

TITULAIRES PRÉSENTS :

Patrick COLLET – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Alain LOEB – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :

Madame PERCHET à Monsieur LE ROUX, Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame CHASSY à Monsieur NANIYOULA, Monsieur DELAFOSSE à Monsieur CHRISTOPHE, Madame DUVALLET à Monsieur COQUELET, Monsieur GHOU à Madame NIAUX, Monsieur PICARD à Madame DESHAYES.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Marc MOGLIA – Alain LEMARCHAND – Daniel BAYART – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Sylvie LANGEARD – Céline LEMAN – Didier DAGOMET – Angélique CHASSY – Dominique DELAFOSSE – Pascal LEMAIRE – Hervé PICARD – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Nabil GHOU – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Laurent PORTENEUVE – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux représentants de la commune de Bohicon et de la communauté de communes du Zou au Bénin. Il cède la parole à Monsieur ZOUTU qui s'exprime en ces termes :

« L'accueil de nos partenaires béninois s'inscrit dans le cadre de la semaine de festivités internationales qui se déroule sur toute la France.

Je peux vous le dire, il y a eu du travail de fait. Nous nous sommes réunis avec nos partenaires européens ainsi qu'avec les représentants de l'agence de l'eau.

Nous avons également travaillé sur la question de la valorisation des déchets avec Jean CARRÉ, Sylvie PETON et Philippe CROU. Nous sommes partis dans le Val de Marne pour visiter un équipement à la pointe du traitement des déchets en France.

J'excuse ce soir l'absence de Luc ATROKPO, retenus par ses obligations et remplacé par un membre du Conseil communautaire de la communauté de communes du Zou laquelle, vous le savez, a été la première communauté de communes du Bénin à se constituer.

Partout où nous allons au Bénin, elle est citée en exemple. Notre projet d'adduction d'eau villageoise est fréquemment cité ; démontrant ainsi que l'effort consenti par l'Agglo Seine-Eure n'est pas vain.

Jacques AHOUANDJINOUE et Thérèse ZOUTU ont créé un petit recueil relatant les liens tissés entre la communauté de communes du Zou et l'Agglomération. Un exemplaire vous sera prochainement adressé. Soyez tous remerciés, même si nous sommes conscients qu'il reste des efforts à faire ».

A son tour M. Jules LANMATCHION, conseiller communal de Bohicon et élu communautaire du Zou s'exprime :

*« Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure,
Mesdames et messieurs les Vice-présidents,
Distingués membres du conseil communautaire, toutes préséances respectées,
Monsieur le Directeur Général des services de l'Agglomération,
Mesdames et messieurs.*

L'exaltante aventure de coopération décentralisée dans laquelle nous nous sommes engagés ensemble depuis une décennie a produit déjà de merveilleux fruits dont les populations de la commune de Bohicon et du département du Zou tirent une grande fierté.

Dans la suite logique des personnes ayant eu l'opportunité de me précéder à cette tribune, je me permets, avec ma double casquette d'élu communal de Bohicon et de conseiller communautaire du Zou, de vous en remercier du fond du cœur.

Au Bénin, tous les acteurs de la décentralisation ont l'intime conviction que l'histoire de notre jeune décentralisation ne peut s'écrire sans que nous fassions une mention toute spéciale à la coopération entre l'Agglomération Seine-Eure et nous. Les deux éditions des Assises franco-béninoises de coopération décentralisée de 2010 et de 2015 en ont fait un très large écho, avec le relais de la presse nationale et internationale.

Partant de la signature d'une charte d'amitié en novembre 2008 et d'une première visite officielle au Bénin en avril 2009, nous avons conduit ensemble la réalisation du réseau d'adduction d'eau potable de Bohicon.

Plus de 10 000 personnes continuent de consommer au quotidien l'eau potable qui en a résulté. Le renforcement des capacités de production et de transformation des femmes organisées en groupements pour augmenter leurs revenus s'en est suivi. Il s'agissait d'une condition essentielle pour faciliter l'accès des femmes à cette eau de bonne qualité, désormais disponible.

Nous en étions là quand la nécessité de trouver des mécanismes de maîtrise et de gestion des eaux de pluies du Zou dont la furie fait chaque année, de nombreuses victimes et de dégâts s'est fait sentir.

L'Agglomération Seine-Eure a accepté de se positionner comme chef de file des partenaires institutionnels de cette démarche. Actuellement, la phase des études est en train de s'achever.

Votre récent appui aux sinistrés de l'opération de libération des espaces publics a été une véritable bouffée d'oxygène et appréciée à sa juste valeur.

*Monsieur le Président de l'Agglomération Seine-Eure,
Mesdames et messieurs.*

Vos nombreuses délibérations dans le cadre des projets de coopération décentralisée avec nous à Bohicon et dans le département du Zou ont impacté positivement la vie de milliers de personnes. Vous en remercier n'est pas une simple formalité de courtoisie.

Cela procède au contraire d'une démarche de reconnaissance de votre engagement vis-à-vis de nos populations devant l'histoire que nous écrivons souvent sans le savoir selon la formule bien connue de Karl Marx. En Afrique, nous avons coutume de dire que « les ingrats n'ont pas droit à de nouveaux bienfaits ».

C'est donc avec un cœur débordant de reconnaissance qu'au nom de nos braves populations, je voudrais terminer mes propos en souhaitant le meilleur à la coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la commune de Bohicon et la Communauté de communes du Zou.

Je vous remercie ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur JAMET prend la parole et souligne :

« Tout d'abord, je félicite tous ceux qui ont participé à cette opération qui concrétise le développement de l'amitié entre deux pays, entre deux territoires et, plus particulièrement, notre ami Hubert ZOUTU.

J'attire néanmoins votre attention sur le projet de coopération entre Dianthady, au Sénégal, et la Ville de Val de Reuil. Trois actions sont développées :

- Une case médicale,*
- Une opération d'éclairage public,*
- La réfection d'un château d'eau et de l'assainissement pour un montant de 200 000 €.*

Cette somme est bien évidemment financée par la Ville de Val de Reuil mais il faut également remercier VEOLIA et l'Agence de l'eau qui ont beaucoup aidé »...

Monsieur ZOUTU précise :

« La commission que je préside ne s'occupe pas uniquement de Bohicon. Elle aide et accompagne d'autres projets, portés par des associations ou des communes, grâce au travail de Vinciane MASURE, de Nelly DAVID et de Céline RAVIN qui s'en occupent très bien ».

Sans transition, Monsieur LEROY informe l'assemblée que « plus de 400 jeunes du territoire sont allés au Havre durant les vacances de la Toussaint. Ils ont pu monter à bord du Marité et visiter le navire. Ils ont également arpenté les quais et ont découvert les bateaux participants à la Transat Jacques VABRE. Ce déplacement s'est très bien passé et a été très apprécié.

L'Agglomération a ainsi pu répondre aux souhaits formulés, dans des conditions financières très favorables. Je remercie René DUFOUR et le service Enfance-Jeunesse pour cette très belle initiative ».

Monsieur JAMET clôt les propos liminaires par une allusion empreinte d'ironie aux démissions de Madame JOURDAN et Monsieur AMSALEM :

« Cela nous fait deux conseillers de moins. On essaiera de vous proposer des noms, mais cela ne va pas être facile puisqu'on ne se bouscule pas pour prendre la relève... Les collègues sont bien évidemment attristés compte-tenu des interventions de ces deux collègues »...

« De la manière dont vous traitez vos collègues, je ne suis pas étonné » remarque Monsieur VASSARD.

Monsieur JAMET poursuit sur un autre sujet en s'adressant, cette fois-ci, à la presse :

« Nous avons pu lire, dans La Dépêche, que les trains ne s'arrêteront plus à Val de Reuil. C'est bien évidemment faux. Il y aura plus de trains qui s'arrêteront à Val de Reuil, puisqu'il y en aura moins qui s'arrêteront à Pont de l'Arche et à Saint Pierre du Vauvray.

Cet article a causé un trouble certain auprès des chefs d'entreprises.

Pour être précis et rassurant, on remplace les vieux trains Corail par des trains neufs. En résumé, ce n'était pas le bon titre et il y aura plus de trains ».

Monsieur PRIOLLAUD précise à son tour :

« Je confirme totalement les propos de Marc-Antoine JAMET. La politique menée par la Région Normandie vise à rénover le matériel. J'ai, moi aussi, été stupéfait par ce titre qui ne correspond en rien à la réalité ».

Monsieur LEROY propose de passer à l'ordre du jour, mais Monsieur FRAISSE souhaite faire une déclaration. Monsieur LEROY lui donne la parole et Monsieur FRAISSE déclare, visiblement ému :

« La DUP de l'A28-A13 vient de tomber.

On peut et on doit s'émuvoir des 6 tonnes de CO2 supplémentaires par an générées par la stupide nouvelle carte scolaire.

Mais là ce seront 48 000 tonnes de CO2 émises en plus par an à cause de l'autoroute (8 000 fois plus). A cela s'ajoute la santé des populations et la disparition quasi-irréversible d'espaces naturels et agricoles.

Les vraies solutions pour les problèmes de congestionnement routier existent. Ce sont le rail, le fleuve, les transports en commun, les déplacements actifs et la relocalisation de l'économie.

Alors bloquons ce projet d'autoroute qui n'est pas digne de notre siècle ; celui de la lutte pour le climat et pour la vie sur Terre.

Personnellement, si le projet se fait, j'aurai du mal à regarder mes enfants en face, car j'aurai le remord de ne pas m'être assez battu pour l'éviter.

Alors, même si vous n'avez pas fait grand-chose jusqu'à présent pour éviter cette catastrophe, c'est le moment de se bouger les fesses. Ce n'est pas en proposant chacun sa petite alternative routière qu'on va arriver à arrêter ce projet destructeur. C'est en étant tous unis pour qu'il ne se fasse pas.

Il existe une association locale pour s'y opposer. Elle s'appelle NON A L'AUTOROUTE. Elle a besoin de forces militantes et de fonds pour engager des recours. S'il vous plaît, faites votre part pour sauver ce qui est encore sauvable sur notre planète ».

Monsieur LEROY remercie Monsieur FRAISSE pour cette intervention et ouvre l'ordre du jour.

17-323 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre des mois d'août, de septembre et d'octobre 2017.

17-324 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Bureau passées au titre des mois d'août, de septembre et d'octobre 2017.

17-325 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ADMINISTRATION GENERALE – Ouvertures dominicales des commerces de la commune de Val de Reuil pour l'année 2018 – Avis

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE déclare :

« Parce que je pense que l'ouverture dominicale des commerces est une incitation à la surconsommation, qu'elle est défavorable au petit commerce, je voterai Contre cette délibération ».

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 54 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 abstentions, le conseil communautaire émet un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle pour l'année 2018. Les dates d'ouvertures dominicales envisagées par la commune, pour l'année 2018, sont les suivantes :

Pour l'ensemble des commerces de vente au détail de la ville :

11 mars 2018
08 avril 2018
27 mai 2018
24 juin 2018
09 septembre 2018
07 octobre 2018
02 décembre 2018
09 décembre 2018
16 décembre 2018
23 décembre 2018
30 décembre 2018

Pour les concessionnaires automobiles :

21 janvier 2018
18 mars 2018
17 juin 2018
16 septembre 2018
14 octobre 2018

17-326 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Madame Catherine JACOTIN – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR pour la SARL CATHPAS DISTRIBUTION située sur la commune d'Acquigny – Signature d'une convention – Autorisation – Rectificatif

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le nouveau découpage financier de la subvention initialement accordée à Madame JACOTIN.

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
3 944 € HT	1 972 € HT	1 972 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 078 € HT	2 539 € HT	2 539 € HT

17-327 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Débat d'orientation budgétaire – Rapport de développement durable – Rapport sur le schéma de mutualisation – Examen

Sur rapport de Monsieur DELAMARE pour la partie concernant les finances, sur rapport de Madame TERLEZ pour la partie concernant le rapport sur le développement durable et sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD concernant le schéma de mutualisation, le conseil communautaire procède au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

La couverture du rapport sur le développement durable pose question à Monsieur FRAISSE :
« Le vélo est abusivement mis en avant sur notre territoire. Il va falloir faire des choses autrement plus efficaces et pas seulement du green-washing ».

Madame TERLEZ répond :

« Nous allons nous y employer, notamment sur le trajet du futur BHNS. Nous avons des marges de progression » reconnaît-elle.

Monsieur PRIOLLAUD aborde ensuite le schéma de mutualisation et Monsieur JUBERT réagit :
 « C'est très bien de parler de mutualisation. Mais l'Agglo pourrait réfléchir sur la mise à disposition d'un pool de secrétaires et de cadres auprès des maires afin de les aider sur certains dossiers administratifs ».

Monsieur PRIOLLAUD indique que les maires de l'agglo n'hésitent pas à consulter les services communautaires lorsqu'il le faut.

Monsieur DELAMARE présente ensuite un diaporama introductif au débat d'orientations budgétaires.

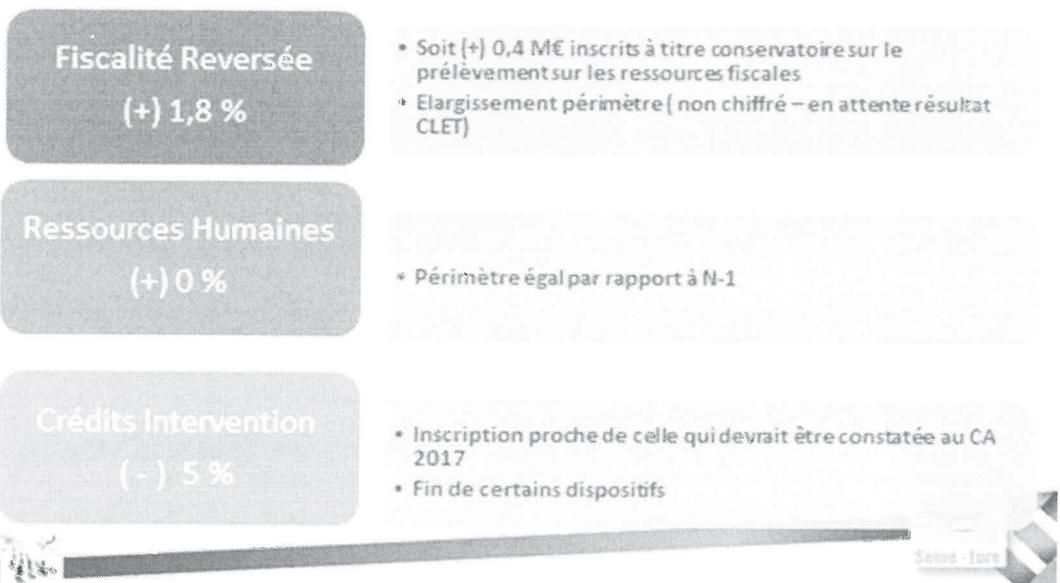
Un territoire qui investit

Consolidation des ressources courantes et forte augmentation des investissements structurants en 2018 (36 MEUR).



Une croissance à accompagner en soutenant le niveau d'intervention de Seine-Eure, et l'aide aux communes

Dépenses de fonctionnement: (-) 1 %, soit (-) 0,58 MEUR





Sur
100 € investis
50 € sur
revenus courants

- En maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, par une croissance équivalente à celle des ressources, on préserve un niveau d'épargne élevé, qui conjugué avec un service de dette faible, permet de garantir un taux de couverture Dépenses d'équipement / Ressources propres proche des 50 %

En dépenses d'investissement, le souci reste de **fiabiliser les propositions** conformément à la pluriannualité des Autorisations de programme, pour ne pas recourir de manière prématurée au financement externe.



Cadre Budgétaire de l'Agglomération

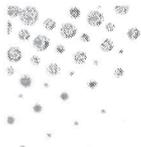


11 budgets au 1^{er} janvier 2018 qui peuvent être regroupés en 4 catégories :

- Le budget principal qui représentera environ **2/3** du volume budgétaire total.
- Des services Publics industriels et commerciaux individualisés [SPIC] en budgets annexes :
 - Les budgets autofinancés Eau, assainissement, SPANC
 - Les budgets « subventionnables » Transports, Crèches, Gendarmerie, Activités économiques

Les budgets de lotissement : acquisition foncier et vente à l'issue d'un processus de travaux, aménagement de PA et ZA, PLH, Ecoparc IV (à partir du 1^{er} janvier 2018)





Débat d'Orientation Budgétaire 2018



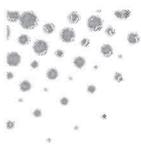
Rappel des grandes masses

Fonctionnement et Autofinancement en 2017 (Stade DM2) [K€]

(Budgets annexes présentés hors subvention d'équilibre)

	Revenues (a)	Dépenses (b)	Capital dette (c)	CAF net (a-b) (d)
1. budget principal	68 594	37 763 00	000 00	10231 00
2. budgets annexes	14 078 00	10 277 00	1 726 00	2 077 00
Eau	1 433	732	209	516
Assainissement collectif	2 595	1 532	923	134
SPANC	67	63	-	6
Transport	6 125	6 594	216	1 306
Crèche d'entreprise	152	35	49	47
Activités économiques	937	721	126	110
Gendarmerie	633	414	221	-
Total 1+ 2	82 772 00	68 040 00	2 404 00	12 321 00

CAF nette : Capacité d'autofinancement



Débat d'Orientation Budgétaire 2018

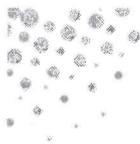


Rappel des grandes masses

Investissement en 2017 (Stade DM2) [K€]

	Dépenses equip A	CAF B	Res inv C	CAF atajée D = (B+C)	Sub E	FOR F	Sub équilibre G	Emprunt H = A - (D+E+G)
1. budget principal	32 316 00	10 251 00	7 920 00	10 120 00	3 663 00	9 412 00	-	-
Structure Financement	100%	22%	24%	50%	27%	17%	0%	0%
2. budgets annexes	20 940	2 111	2 670	4 722	10 963	0 647	-	4 490
Structure Financement	100%	7%	0%	10%	38%	31%	0%	15%
Eau	1 971	516	105	621	234	593	-	523
Assainissement collectif	10 171	134	2 503	2 636	9 082	2 470	-	3 923
SPANC	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	3 650	1 306	-	1 306	-	2 344	-	-
Crèche d'entreprise	307	47	62	109	304	106	-	-
Activités économiques	952	110	-	110	730	112	-	-
Gendarmerie	12 097	-	-	-	3 603	8 494	-	-
Total 1+ 2	61 462	12 364	10 578	22 921	19 616	14 479	-	4 440
Structure Financement	100%	20%	17%	27%	32%	24%	0%	7%



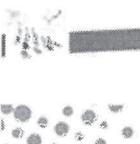


Le budget principal

Evolution des soldes de gestion [2016 - 2017] perspectives 2018

2018, une capacité d'autofinancement maintenue sur l'exercice projeté

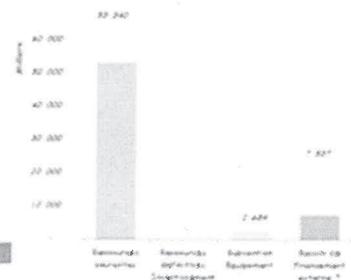
	[A]	2016 2017			2017 2018			2018 2019		
		€	€	%	€	€	%	€	€	%
Resources	[A]	66,42	67,13	+1,3%	67,82	70,45	+3,9%	67,07	67,75	+1,3%
Dépenses	[B]	3,47	3,46	-0,3%	3,32	3,45	+3,9%	3,33	3,32	-0,3%
Epargne brute	[C] = [A] - [B]	62,95	63,67	+1,1%	64,50	67,00	+3,9%	63,74	64,43	+1,1%
Remboursement de rattachement	[D]	1,80	0,78	-56,7%	0,65	0,32	-50,8%	0,65	0,32	-50,8%
Capacité d'autofinancement	[E] = [C] - [D]	61,15	62,89	+2,8%	63,85	66,68	+4,3%	63,09	64,11	+1,6%
POTUS + recettes des IRP	[F]	2,50	2,40	-4,0%	6,11	1,20	-80,4%	4,32	0,30	-93,0%
Amortissements d'actifs	[G]	0,00	0,00	0,0%	2,20	2,20	0,0%	2,14	2,10	-2,4%
Capacité d'autofinancement élargie	[E] + [F] + [G]	63,65	65,29	+2,6%	72,16	69,28	-4,0%	69,45	66,41	-4,3%



Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Equations budgétaires provisoires Budgets Annexes

	Budgets autorisations			Budgets subventions reçues				Budgets Locaux			Cumul
	€	€	€	€	€	€	€	€	€		
Resources courantes	1 411 000	3 000 000	47 000	7 577 000	150 000	73 400	504 000	10 232 000	2 120 000	10 400 000	22 240 400
Dépenses courantes	490 000	2 221 400	47 000	6 920 000	6 000	23 100	-	10 232 000	2 114 000	9 240 000	44 501 400
Epargne de gestion	921 000	778 600	-	657 000	144 000	50 300	504 000	-	1 006 000	1 160 000	17 739 000
Frais Financiers	500 000	200 000	-	10 000	20 000	20 000	400 000	-	10 000	30 000	2 044 000
Epargne brute	421 000	578 600	-	647 000	124 000	30 300	404 000	-	900 000	1 130 000	15 695 000
Taux d'épargne	48,03%	22,62%	-	8,54%	17,84%	41,43%	39,60%	-	42,40%	47,40%	21,40%
Amortissements	215 000	244 000	-	2 90 000	20 000	12 000	221 000	-	2 520 000	2 410 000	7 430 000
Epargne nette	206 000	334 600	-	627 000	104 000	18 300	183 000	-	640 000	890 000	18 265 000
Resources définitives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses Equipement	1 500 000	2 140 000	50 000	6 950 000	4 000	1 920 000	-	-	-	-	9 400 000
Subvention Equipement	1 800 000	1 500 000	20 000	-	-	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000
Antérieur Reporté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt de réserve	1 210 000	3 230 000	-	-	-	57 000	-	-	-	2 463 000	7 557 000
Dotations (Lotissements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 410 000	-
Exercice et Financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-





Dette 2018 : données consolidées

1. Données Générales

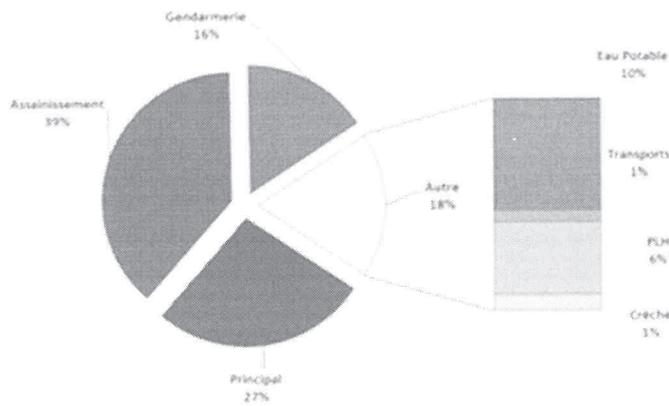
Capital restant dû au 01/01/2017	54 537 621
DETTE mobilisée	54 537 621
DETTE Contractualisée	-
Taux d'intérêt moyen (prévisionnel)	3,79%
Durée résiduelle moyenne (DVM en année)	19 ans et 5 mois
Référence Fixe + marge (/ DVM) *	1,72%
Barri Tx moyen / Taux de référence	3,07%

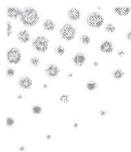


Dette 2018 : Répartition par budget

Budget	CCD 01/01/20	Capital	Intérêts	Service cots (s.t.)
Principe	14 187 950	25,91%	576 211,55	1 200 000
Assainissement	20 121 451	36,89%	938 731,76	1 406 000
Gendarmerie	5 268 476	10,04%	220 459,93	402 927,06
Eau Potable	8 400 916	15,58%	241 260,34	208 000,18
Transports	544 652	1,00%	218 657,24	1 226,84
PJM	3 223 431	6,02%	328 241,00	59 000,00
Grèche	127 130	0,24%	51 000,25	31 800,00
Autre	3 219 600	6,01%	131 000,17	24 207,74
Total Général	54 537 621	100,00%	2 190 910,11	4 100 000,04

76% du stock est concentré sur trois budgets





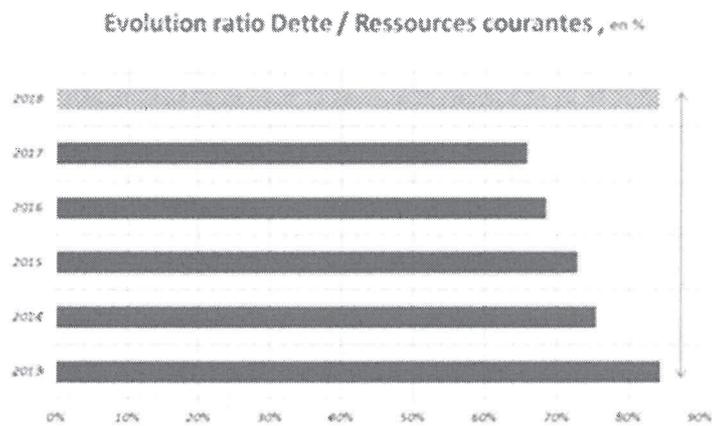
Evolution du Stock de dette : bilan & perspective



- Fin 2018 : le stock de dette rélevait à 62,7 M€ pour atteindre 36,7 M€ fin 2017, soit un déstockage d'environ 8 M€ sur la période
- En 2018, ce sont 18,7 M€ de besoin de financement externe qui seront envisagés au stade du budget primitif
- Déduction faite de l'amortissement du capital à enregistrer sur 2018, c'est donc un stock projeté de 70,5 M€
- Le besoin d'emprunt 2018 sera réajusté des résultats comptables issus de la gestion 2017

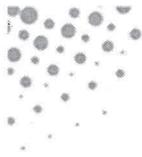


Evolution de l'endettement 2013 - 2018



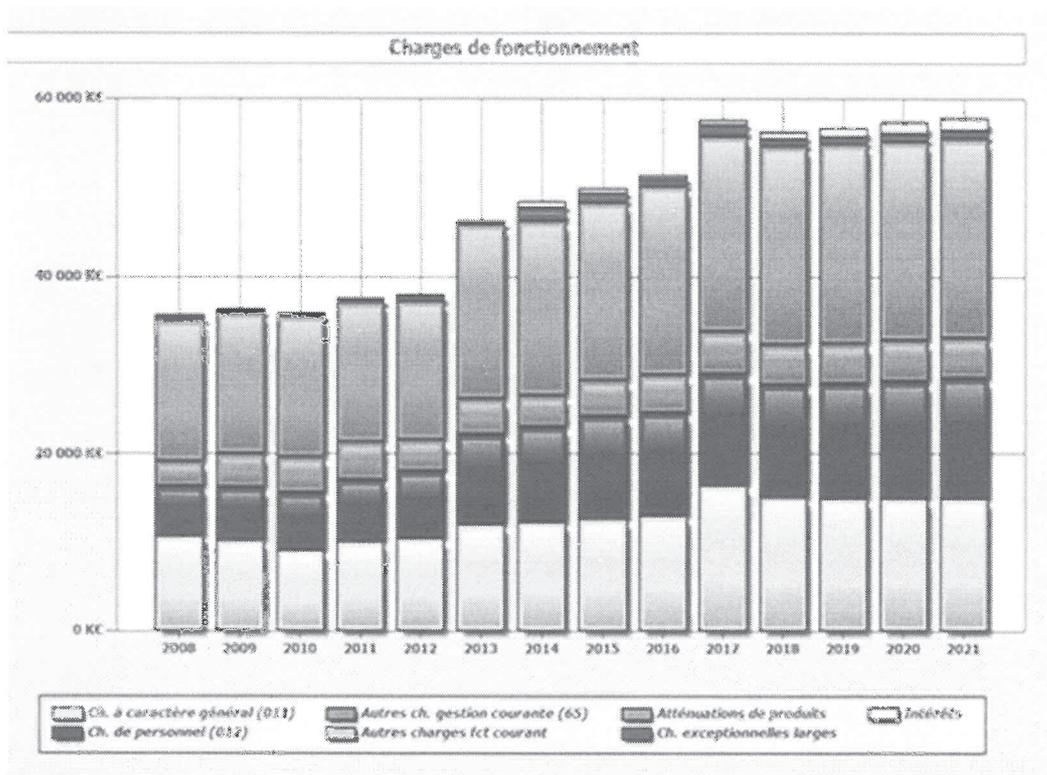
- Le recours maximal à l'emprunt sur l'exercice 2018, situerait, après plusieurs années de désendettement, l'Agglomération au même niveau d'endettement qu'en début de mandature, soit un ratio une dette moyen/long terme ramené aux revenus courants se situant à 80%

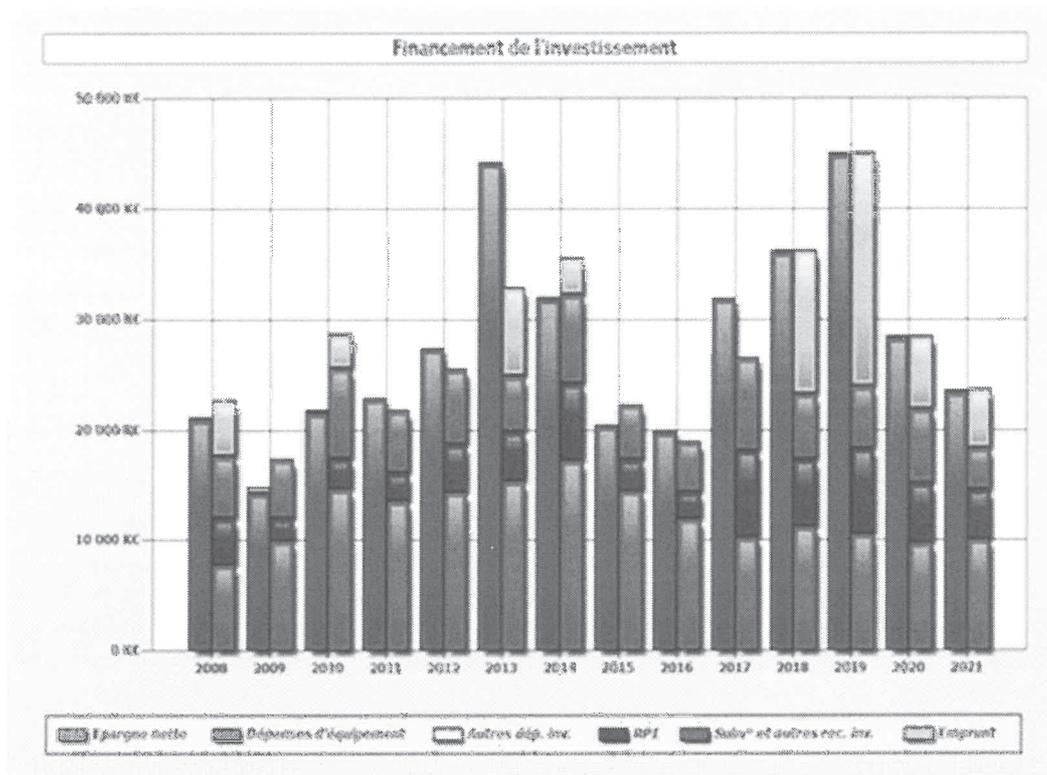
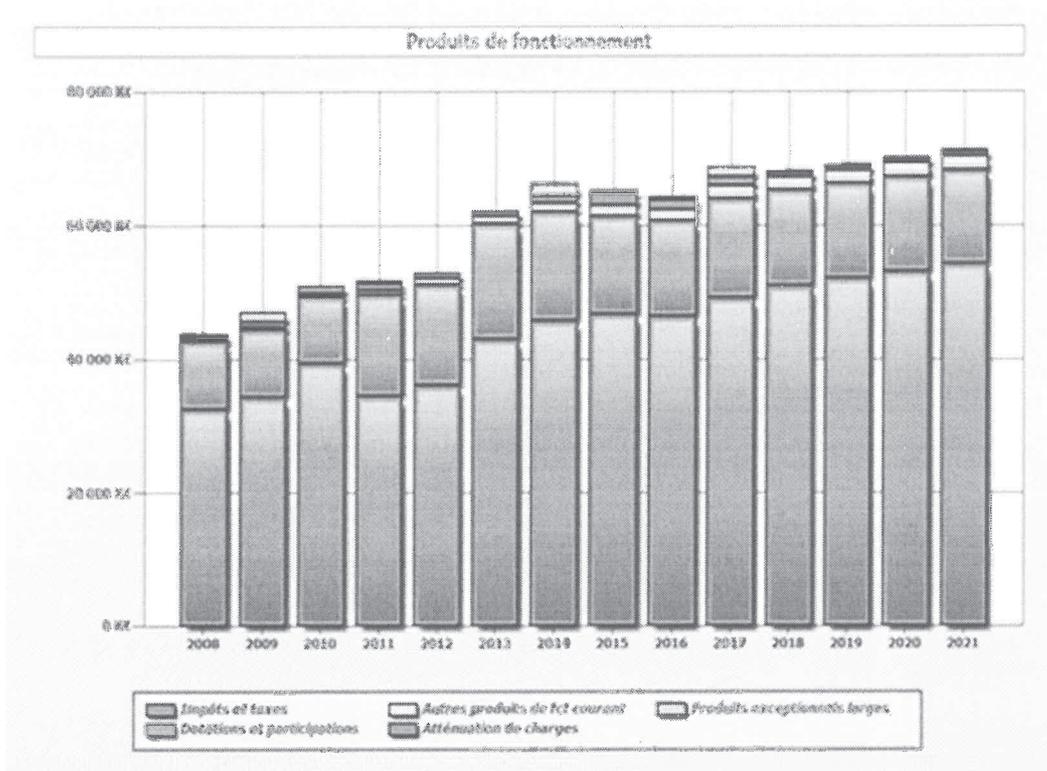




PROSPECTIVE FINANCIERE 2017-2021

Et Rétrospective financière 2008-2016





Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY remercie Monsieur DELAMARE « pour cet exposé didactique, précis » et résume :

« En termes de fonctionnement, la CVAE a augmenté de 2M€ entre 2016 et 2017. Elle est aujourd'hui stabilisée. Nous verrons comment elle progressera avec les implantations à venir.

En fonctionnement toujours, nous avons maîtrisé nos dépenses en dépit du renforcement des équipes. Elles fonctionnent bien et il n'y a pas besoin de recourir à du personnel supplémentaire ».

Monsieur PRIOLLAUD se réjouit de ce que comporte ce DOB :

- « Soyons maîtres de notre avenir et pas dépendants de l'Etat. Préservons le dynamisme de nos ressources.

- Soyons autonomes en dessinant une trajectoire à long terme avec une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et une rationalisation de nos moyens.
- Soyons une machine à investir en préservant notre capacité à investir massivement pour notre territoire en renforçant le couple que nous formons avec la Région.

Soyons dans les grands plans d'investissement et restons attractifs » résume-t-il.

Monsieur JAMET est un peu moins optimiste :

« J'ai été élu, hier, dans les instances de l'Association des maires de France.

Aux dernières nouvelles, ce ne seraient plus les 300 plus grandes villes et communautés de France qui devraient reverser à partir de 30 M€ de fonctionnement, mais les 600 premières...

Sur les emplois aidés : il va falloir faire mieux avec moins. Il va falloir se serrer la ceinture. Des négociations seront à prévoir avec l'Etat »...

Monsieur LEROY répond :

« Nous étions restés sur l'idée que seules les 300 plus grosses collectivités de France seraient touchées. Nous n'étions donc pas concernés mais nous avons bien compris que l'objectif de l'Etat est de stopper la baisse des dotations et qu'il veut se concentrer sur les dépenses des plus grosses entités.

Nous rencontrons donc le Préfet à ce sujet. Le message que nous ferons passer, c'est que nous contenons les dépenses et que nous créons de la richesse – donc des emplois - pour les communes et la communauté. C'est un élément important de la discussion !

Sans oublier le fait que, depuis 3 ans, on fait de plus en plus appel à l'intercommunalité. On lui confie de plus en plus de services, de missions de développement ».

Pour Monsieur DELAMARE, « sauf prise de compétence nouvelle, l'Agglo passe totalement sous la toise des recommandations que l'Etat veut imposer aux collectivités ».

Monsieur JACQUET fait part de son sentiment :

« Je vais probablement enfoncer des portes ouvertes, mais désormais constituée de 36 communes, l'Agglo a une situation financière satisfaisante, des projets et nous en sommes tous heureux.

Par contre, c'est plus compliqué dans les communes. Elles font de plus en plus appel aux intercommunalités. Il faudra donc déterminer si, sur les transferts de compétences, nous le faisons par choix ou par obligation.

Le dégrèvement de taxe d'habitation fait frémir et je vais vous en livrer une illustration basée sur le FPIC reversé à travers la DSC. En 2017, les communes plus contributrices que bénéficiaires se voient amputées d'une partie de la somme qu'elles auraient pu toucher. Elles ont perçu environ 350 000 € pour un prélèvement réel de 498 494 €. La différence, d'environ 150 000 €, correspond à peu près à la somme reversée par l'Agglo au titre de l'aide aux périscolaire. Je suis donc inquiet pour l'avenir et demandeur d'une révision de cette règle des 350 000 € ».

« Cela ne nous avait pas échappé, confirme Monsieur LEROY. A mi-mandat, nous essaierons d'ajuster notre pacte financier. J'estime que les 36 communes sont à la base du fonctionnement de notre territoire. Où en seraient-elles si nous n'avions pas mis en place la DSC et les fonds de concours ; véritables mécanismes de soutien ? Nous sommes la seule intercommunalité à procéder de la sorte.

Si nous souhaitons rester attractifs, notamment en matière d'habitat, notre modèle doit soutenir les communes ».

Monsieur CARRÉ s'exprime à son tour :

« J'ai entendu deux ou trois choses qui m'ont interpellé...

Nous allons prendre, en 2018, de nouvelles compétences qui vont nous donner du travail en plus. Il faudra donc du personnel en plus. Jusqu'à présent, on a recruté avec retard ; lorsque les services étaient surchargés. Ce fut le cas lorsque nous avons fusionné avec l'ex-CCSB. Il n'y a pas eu de personnel en plus dans certains services.

Nous avons pris la compétence GEMAPI sans aucune embauche pour 2018. C'est trop optimiste.

Sur la TEOM. Nous avons dit que nous la baisserons lorsque les déchèteries de Louviers et Alizay auront été réalisées. Cela baissera nos recettes, diminuera nos capacités d'investissement, mais je reste persuadé qu'il faut récompenser les habitants.

Enfin, sur la création d'observatoires en ceci ou en cela, il faudra du personnel » constate-t-il.

Monsieur DELAMARE rappelle que les chiffres présentés se basent sur un périmètre constant.

Monsieur LEROY précise de son côté que « *sur la question de l'évolution des salaires, le budget 2017 a été un peu surévalué. Il y aura donc une augmentation de ce budget d'environ 1 à 1,5% en 2018* ».

« *Vous faites beaucoup de bénéfices ! Il faudrait baisser la TEOM !* » préconise Monsieur VASSARD.

« *Nous avons effectivement un excédent de fonctionnement de 800 000 €, confirme Monsieur CARRÉ. Cette somme financera en partie la construction des nouvelles déchèteries de Louviers et d'Alizay. Lorsque ces équipements auront été réalisés, nous pourrons baisser le taux de la TEOM car les gens trient plus et mieux ; même si nous avons encore de gros progrès à faire à Louviers.*

Pour la collecte du papier, c'est mieux. Mais pour la collecte du verre, il faut vraiment que les choses s'améliorent. En tout cas, il faudra que les recettes soient égales aux dépenses » insiste-t-il.

Monsieur LEROY s'attarde sur les bons résultats :

« *Nous avons pris un engagement de réduction de nos déchets, avec l'ADEME, il y a 5 ans. L'ADEME nous avait fixé une baisse de 7 % de nos déchets et nous sommes parvenus à une baisse de 11 %. Nous sommes donc entrés dans un cercle vertueux : moins de déchets, moins d'impôt !* » se félicite-t-il.

Monsieur LEROY profite de son temps de parole pour signaler les efforts consentis par les services communautaires afin de réduire les délais de paiement des factures :

« *Savez-vous quel est, désormais, le délai moyen de paiement de l'Agglo ? Douze jours ! Je peux vous assurer que c'est très apprécié de nos fournisseurs ! Nous sommes passés d'un délai moyen de 45 jours à 12 jours. Quel est ce délai à Louviers ?* » questionne Monsieur LEROY.

Monsieur PRIOLLAUD indique qu'il diminue constamment mais qu'il est encore de 20 à 23 jours.

17-328 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Versement aux communes-membres du solde de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2017

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 56 voix POUR et 4 abstentions**, le Conseil communautaire décide :

- D'accepter les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale ;
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2017 la prise en charge, par l'Agglomération, de 70,11% du solde négatif du FPIC 2017 des commune-membres ;
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2017 une participation de l'Agglomération aux frais engendrés par la réforme des rythmes scolaires en versant à chaque commune membre une somme correspondant à 20 € par élève scolarisé.
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2017 les sommes inscrites dans la colonne « autres » aux communes de Tournedos sur Seine, Acquigny, Alizay, Amfreville sur Iton, Andé, Herqueville, Igoville, Incarville, La Haye Malherbe, Le Manoir, Le Vaudreuil, Léry,

Les Damps, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray et Terres de Bord.

Communes	DSC INITIALE 2017	SOLDE DSC 2017					Total DSC 2017
	Sommes DSC déjà accordées (80%)	Solde DSC initiale 2017 à verser	Compensation solde négatif FPIC 2017	Participation réforme des rythmes scolaires	Autres	Total à verser	
ACQUIGNY	23 540,00 €	4 708,00 €	2 730,00 €	3 660,00 €	2 220,00 €	13 318,00 €	36 858,00 €
ALIZAY	16 025,00 €	3 571,00 €	60 664,00 €	3 900,00 €	1 500,00 €	69 635,00 €	85 660,00 €
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	8 801,00 €	1 700,00 €		400,00 €		2 100,00 €	10 901,00 €
AMFREVILLE SUR ITON	10 616,00 €	3 280,00 €		1 820,00 €	4 440,00 €	9 540,00 €	20 156,00 €
ANDE	17 669,00 €	5 983,00 €	166,00 €	3 460,00 €	7 260,00 €	16 869,00 €	34 538,00 €
CONNELLES	3 708,00 €	869,00 €	477,00 €	440,00 €		1 786,00 €	5 494,00 €
CRASVILLE	2 296,00 €	713,00 €				713,00 €	3 009,00 €
CRIQUEBEUF SUR SEINE	15 535,00 €	3 806,00 €	10 805,00 €	3 380,00 €		17 991,00 €	33 526,00 €
HERQUEVILLE	2 207,00 €	686,00 €	1 896,00 €	1 080,00 €	600,00 €	4 262,00 €	6 469,00 €
HEUDEBOUVILE	8 642,00 €	-1 472,00 €	16 266,00 €	1 760,00 €		16 554,00 €	25 196,00 €
IGOVILLE	24 766,00 €	4 522,00 €	10 220,00 €	3 540,00 €	1 200,00 €	19 482,00 €	44 248,00 €
INCARVILLE	16 469,00 €	4 369,00 €	9 399,00 €	2 960,00 €	2 220,00 €	18 948,00 €	35 417,00 €
LA HAYE LE COMTE	1 897,00 €	584,00 €				584,00 €	2 481,00 €
LA HAYE MALHERBE	22 758,00 €	4 688,00 €		3 660,00 €	2 220,00 €	10 568,00 €	33 326,00 €
LA VACHERIE	10 158,00 €	2 564,00 €		2 720,00 €		5 284,00 €	15 442,00 €
LE MANOIR	24 492,00 €	7 103,00 €	6 860,00 €	3 100,00 €	25 000,00 €	42 063,00 €	66 555,00 €
LE MESNIL JOURDAIN	3 831,00 €	605,00 €	61,00 €	360,00 €		1 026,00 €	4 857,00 €
LE VAUDREUIL	44 526,00 €	9 151,00 €	28 048,00 €	7 240,00 €	9 660,00 €	54 099,00 €	98 625,00 €
LERY	36 151,00 €	7 415,00 €	6 830,00 €	4 420,00 €	3 720,00 €	22 385,00 €	58 536,00 €
LES DAMPS	17 093,00 €	4 525,00 €	10 283,00 €	2 420,00 €	1 200,00 €	18 428,00 €	35 521,00 €
LOUVIERS	426 971,00 €	114 668,00 €	136 998,00 €	33 400,00 €		285 066,00 €	712 037,00 €
MARTOT	10 099,00 €	1 903,00 €	2 232,00 €	760,00 €		4 895,00 €	14 994,00 €
PINTERVILLE	11 306,00 €	2 353,00 €	813,00 €	1 820,00 €	900,00 €	5 886,00 €	17 192,00 €
PITRES	49 643,00 €	11 309,00 €	16 422,00 €	6 080,00 €	35 000,00 €	68 811,00 €	118 454,00 €

PONT DE L'ARCHE	74 687,00 €	16 862,00 €	18 615,00 €	10 400,00 €	9 660,00 €	55 537,00 €	130 224,00 €
PORTE-JOIE	1 343,00 €	294,00 €	539,00 €			833,00 €	2 176,00 €
POSES	19 867,00 €	4 164,00 €		2 020,00 €	1 200,00 €	7 384,00 €	27 251,00 €
QUATREMARE	7 177,00 €	1 646,00 €				1 646,00 €	8 823,00 €
ST ETIENNE DU VAUVRAY	13 767,00 €	4 182,00 €		1 220,00 €	2 520,00 €	7 922,00 €	21 689,00 €
ST PIERRE DU VAUVRAY	21 549,00 €	5 035,00 €	909,00 €	2 680,00 €	5 040,00 €	13 664,00 €	35 213,00 €
SURTAUVILLE	8 565,00 €	1 912,00 €		1 920,00 €	7 740,00 €	11 572,00 €	20 137,00 €
SURVILLE	15 124,00 €	3 226,00 €		2 440,00 €		5 666,00 €	20 790,00 €
TERRES DE BORD	22 095,00 €	6 501,00 €		2 460,00 €	2 220,00 €	11 181,00 €	33 276,00 €
TOURNEDOS SUR SEINE	1 328,00 €	294,00 €	482,00 €		15 000,00 €	15 776,00 €	17 104,00 €
VAL DE REUIL	336 667,00 €	89 103,00 €		37 320,00 €		126 423,00 €	463 090,00 €
VIRONVAY	1 536,00 €	406,00 €	8 285,00 €			8 691,00 €	10 227,00 €
TOTAL	1 332 904,00 €	333 228,00 €	350 000,00 €	152 840,00 €	140 520,00 €	976 588,00 €	2 309 492,00 €

La présentation de cette délibération a engendré une réaction de la part de Monsieur VASSARD. Constatant l'importance des montants perçus par la commune d'Alizay, Monsieur VASSARD a estimé que ces sommes, en vertu du slogan du candidat *France Insoumise* à l'élection présidentielle, devraient être partagées avec les autres communes.

Monsieur DELAMARE a répondu que la législation actuelle ne permet pas de répartir ces sommes.

Monsieur LEVITRE a souligné que « *la richesse des communes est due aux services que l'on y développe. Il faut également rappeler que ce sont bien les habitants d'Alizay qui, pendant 25 ans, ont subi les nuisances sonores et olfactives de la SICA...*

Et c'est bien le Conseil municipal d'Alizay qui, en décidant d'instaurer un taux de TP à 14 %, a engendré une hausse de 600 % du montant de la somme versée par les patrons.

Une fois de plus, Monsieur VASSARD, vous démontrez une méconnaissance totale du sujet » a-t-il conclu.

17-329 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 1^{er} semestre 2017 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

Sur rapport de Monsieur LE ROUX, le conseil communautaire fixe à l'unanimité le montant de la redevance pour le premier semestre 2017 à la somme de 8 989,83 € T.T.C. selon la répartition suivante :

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m ²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	5 846,10 €	395,55 €	387,46 €	736,25 €	1 624,47 €	8 989,83 €

17-330 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation au salon des Entrepreneurs 2018 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE ROUX, le conseil communautaire décide à l'unanimité que l'Agglomération Seine-Eure sera présente sur le Salon des Entrepreneurs dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Eure et accepte la participation financière à hauteur de 6 000 € T.T.C.

17-331 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

Sur rapport de Monsieur JACQUET, par 59 voix POUR et 1 abstention, le Conseil communautaire décide de répondre à l'appel à candidature de la Région Normandie « Conseil Habitat & Energie » pour l'année 2018.

17-332 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée et sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de monsieur BEAUJOUR Vladimir pour l'achat de sa résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur GALIMAND Lyvia et Philippe pour la construction de leur résidence principale à Alizay
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur YILMAZ Serpil et Namik pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LAURENCEAU Amandine et monsieur MAGGIO Nicolas pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur LEON Juliette et Sébastien pour la construction de leur résidence principale au Mesnil Jourdain
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DUVAL Amandine et monsieur MESSE Kevin pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle TANG Nika et monsieur RAVET Julien pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LOUVET Jessica et monsieur COBO Damien pour la construction de leur résidence principale à la Haye Malherbe
- 4 000 € au bénéfice de monsieur LANDRY Sébastien pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de madame GUETARI Samia pour la construction de sa résidence principale à Incarville
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur VIGNEUX Mathilde et Laurent pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LEFEBVRE Aurélia et monsieur ERNIS Sébastien pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle FEUILLYE Sigrid et monsieur GAMARD Gregory pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle POINDEFER Alison et monsieur BERANGER Alexandre pour la construction de leur résidence principale à La Haye Malherbe ;
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DELHAY Fanny et monsieur SELZERE Grégory pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil;
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur HAMZA Samira et Ahmed pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil;
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle BOURGEOIS Emilie et monsieur BON Romain pour la construction de leur résidence principale à Igoville;

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;

- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles ;

17-333 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Prorogation du PIG et participation aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** :

- d'élaborer un avenant de prorogation du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé en vigueur, le PIG 2015-2020,
- de solliciter les financements relatifs à la mise en œuvre de ce PIG.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président :

- à signer l'avenant au protocole du PIG, et tous documents établis dans le cadre du suivi-animation du PIG,
- à mettre en œuvre le dispositif et l'attribution des aides aux personnes éligibles au PIG.

17-334 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – HABITAT-LOGEMENT – Travaux de rénovation énergétique – Salle communale de Martot – Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de verser un fonds de concours d'un montant de 19 833 € à la commune de Martot au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

Le plan de financement de l'opération relative aux travaux d'économie d'énergie est le suivant :

Voir page suivante.

DEPENSES			RECETTES	
Dépenses subventionnables	Montant		Financeurs	Montant
	HT	TTC		
Couverture, isolation :	47 184,00 €	56 620,80 €	Agglomération Seine-Eure (10%) Région Normandie (40%)	19 833,00 €
Menuiseries /ouvrants :	45 600,00 €	54 720,00 €		79 333,00 €
Isolation murs par extérieur et combles :	70 700,00 €	84 840,00 €		
Ventilation CTA double flux :	30 384,00 €	36 460,80 €		
Radiateurs à chaleur douce :	4 465,38 €	5 358,46 €		
SOUS TOTAL	198 333,38 €	238 000,06 €	SOUS TOTAL	99 166,00 €
			Emprunt	24 000,00 €
			Fonds propres	114 834,06 €
			TOTAL	238 000,06 €

**17-335 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT –
Programmation 2017 de logements locatifs aidés – Délégation des aides à la pierre**

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide d'approuver la programmation de logements locatifs aidés pour l'année 2017 au titre de la délégation ;
- décide de demander des objectifs supplémentaires afin d'assurer la programmation de base proposée à hauteur des projets qui seront fiabilisés ;
- autorise à ajuster cette programmation à la marge de façon à répondre au mieux à la volumétrie des projets et à mobiliser au mieux les moyens délégués par l'Etat ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à notifier aux organismes de logement social, aux communes, à la Caisse des dépôts et consignations et à ses autres partenaires la programmation de logements et les décisions prises dans ce cadre ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions de subvention et d'agrément relatives aux opérations programmées, ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à ces opérations.

**17-336 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Bilan de l'application du schéma de cohérence
territoriale**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir le SCoT Seine-Eure tel qu'il a été approuvé le 14 décembre 2011.

Le Conseil communautaire précise par ailleurs que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité définies par l'article R143-15, en application de l'article R143-14 du Code de l'urbanisme.

**17-337 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET
FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC des Coteaux – Vente de terrain à SENOVEA
DEVELOPPEMENT (Anciennement Eure Aménagement Développement) (pour AMEX)**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder à SENOVEA DEVELOPPEMENT un terrain de 3 695 m² environ cadastré section CM n° 80 et 88, destiné à être vendu à la société AMEX (ou toute société qu'elle pourra se substituer),

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie au prix de 5,13 €/m² soit un montant de 18 955,35 € HT, TVA en sus au taux de 20%,
- que tous les frais relatifs à cette cession sont à la charge de SENOVEA DEVELOPPEMENT, concessionnaire de la ZAC des Coteaux.

17-338 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC des Coteaux – Agréments pour cessions diverses – AMEX

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire donne son agrément pour les cessions indiquées ci-dessous et autorise Monsieur le président à signer les cahiers des charges de cession de terrains correspondants.

Z.A.C. des Coteaux :

- Ilot n° 2 : terrain de 5 169 m², Voie Bachelière, vendu à la société AMEX (ou toute société qu'elle pourra se substituer), pour un prix de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC, pour y réaliser une opération de construction de logements individuels groupés destinés à l'accession, et trois maisons dans le cadre du projet COMEPOS ;
- Ilot n° 5a : terrain de 6 030 m², Voie Bachelière, vendu à la société AMEX (ou toute société qu'elle pourra se substituer), pour un prix de 180 000 € HT, soit 216 000 € TTC, pour y réaliser une opération de logements individuels groupés destinés à l'accession

Monsieur JAMET profite de cette délibération pour évoquer le projet COMEPOS porté par le CNRS. Ce projet consiste à installer des familles-cobayes dans des maisons truffées de capteurs de manière à étudier les habitudes de vie. Les résultats enregistrés permettront de dessiner l'habitat de demain, moins coûteux, plus économe. « Il s'agit d'un projet très novateur » insiste-t-il.

17-339 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC des Portes – Vente de terrain à SENOVEA DEVELOPPEMENT (Anciennement Eure Aménagement Développement) (pour LINKCITY)

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de céder à SENOVEA DEVELOPPEMENT un terrain de 32 273 m² environ cadastré section VI n° 230, 339, 390, 392, 394 et 396, pour une revente à la Société LINKCITY (ou toute société qu'elle pourra se substituer).

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie au prix de 3,62 €/m² soit un montant de 116 828,26 € HT, TVA en sus au taux de 20%. Le montant total de cette acquisition sera calculé en fonction de la superficie exacte qui sera déterminée après le bornage du terrain par un géomètre expert, la valeur au m² demeurant inchangée
- que tous les frais relatifs à cette cession sont à la charge de SENOVEA DEVELOPPEMENT, concessionnaire de la ZAC des Portes de Val de Reuil.

17-340 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC du Parc d'Affaires des Portes – Agréments pour cessions diverses – LINKCITY

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire donne son agrément pour la cession indiquée ci-dessous et autorise Monsieur le président à signer le cahier des charges de cession de terrain correspondant.

Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes :

Terrain de 32 273 m² environ, Voie de l'Orée, vendu à la Société LINKCITY (ou toute société qu'elle pourra se substituer) pour un prix prévisionnel de 806 825 € HT, soit 968 190 € TTC, pour y construire un ensemble immobilier dédié à la logistique.

17-341 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Fouilles archéologiques ZAC de la côte de la justice à Louviers – Avenant 1 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'**unanimité**, Le conseil de communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise soumissionnaire.

Lors de leur intervention sur site, les archéologues ont découvert des artefacts issus de la taille de silex antérieurs à la période du bronze et nécessitant des investigations complémentaires ainsi qu'un traitement manuel pour un montant de 40 032 € HT soit 48 038,40 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur). Le montant total du marché est donc porté à 361 608,66 € HT, soit 433 930,39 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur),

17-342 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Incarville – Convention de servitude avec GRDF sur les parcelles AC 542 et 546 pour implantation d'un ouvrage de gaz

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer la convention de servitude avec GRDF sur les parcelles cadastrées section AC numéros 542 et 546, sises « Les Quatre Acres », sur la commune d'Incarville, pour l'implantation d'un ouvrage de distribution de gaz naturel.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette convention de servitude est consentie sans aucune contrepartie financière,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge exclusive de GRDF,
- que cette servitude sera authentifiée par acte notarié établi par Maître Eric RUNGEARD, notaire à Déville-lès-Rouen.

17-343 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » – Vente à Monsieur et Madame Jérôme GUYOMARD

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'**unanimité** le compromis de vente signé le 27 septembre 2017 afin de vendre une parcelle de terrain de 4 801 m² au prix de 29 Euros Hors Taxe du m² au profit de Monsieur et Madame Jérôme GUYOMARD avec la possibilité de substitution au profit de toute société légalement constituée.

Le Conseil communautaire autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
- d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer le cahier des charges de cession de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif ;
- à poursuivre les transactions foncières et à signer l'ensemble des actes et pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit enfin que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

17-344 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Martot – Acquisition des parcelles appartenant à la S.C.I. INDIVISION HERICHER cadastrées ZB 17, 76, 77, 78 79 et 80

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées section ZB numéros 17, 76, 77, 78, 79 et 80, d'une superficie totale de 148 651 m², sises lieu-dit « Saint-Nicolas » sur la commune de Martot, appartenant à la S.C.I. INDIVISION HERICHER.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 96 623,15 € net vendeur, bien libre,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- que les actes correspondants seront établis par Maître Vincent PAPEIL, notaire à Elbeuf.

17-345 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACTE DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – CYCLE DE L'EAU – Convention de mise à disposition à titre gratuit de la cuisine pédagogique des Hauts Prés – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la mise à disposition, à titre gratuit, de la cuisine pédagogique des Hauts Prés au bénéfice de l'association *Saveurs et Savoirs*.

17-346 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – CYCLE DE L'EAU – Création d'une régie assainissement à simple autonomie financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte la création d'une régie à simple autonomie financière dénommée « Régie assainissement de la CASE » pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif de l'Agglomération Seine-Eure ;
- fixe la date de création de la Régie au 1^{er} décembre 2017, pour une entrée en activité effective le 1^{er} janvier 2018 ;
- adopte les statuts de cette Régie ;
- désigne 6 membres pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie :
 - M. Dominique DELAFOSSE – Membre titulaire
 - M. Didier DAGOMET – Membre titulaire
 - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Membre titulaire
 - M. Jean-Michel DERREY – Membre suppléant
 - M. Hubert ZOUTU – Membre suppléant
 - M. Thierry DELAMARE – Membre suppléant

17-347 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME – Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses – Adoption des nouveaux statuts

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD regrette que son nom n'ait pas été proposé alors qu'il représente un certain nombre d'électeurs. En conséquence, il s'abstiendra de voter en faveur des personnes proposées.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 59 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire adopte les statuts du Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses et désigne les quatorze représentants de la Communauté d'agglomération :

Titulaires :

- Monsieur Didier PIEDNOEL,
- Monsieur Jean-Philippe BRUN,
- Monsieur Jean-Yves CALAIS,

- Monsieur Jacky BIDAULT,
- Monsieur Marc-Antoine JAMET,
- Monsieur René DUFOUR,
- Monsieur Jean-Pierre TROCHET,
- Madame Guillemette NOS,
- Madame Fadilla BENAMARA,
- Madame Sylvie BLANDIN,
- Madame Anne TERLEZ,
- Monsieur Pierre MAZURIER.

Suppléants :

- Monsieur Patrick MADROUX,
- Monsieur Jacques LECERF,
- Monsieur Richard JACQUET,
- Monsieur Jean-Marc MOGLIA,
- Monsieur François CHARLIER,
- Monsieur Dominique DELAFOSSE,
- Monsieur Jean-Jacques COQUELET,
- Madame Maryline NIAUX,
- Madame Marie-Joëlle LENFANT,
- Monsieur Jean-Michel DERREY,
- Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE,
- Monsieur François –Xavier PRIOLLAUD.

Délégué :

- Monsieur Jean-Luc de FEUARDENT.

Le Président de la Communauté d'agglomération :

- Monsieur Bernard LEROY.

17-348 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Sites Natura 2000 « La Vallée de la Seine » et « La Vallée de l'Iton au lieu dit Le Hom » – Animation des sites – Autorisation

Sur rapport Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté décide à l'unanimité de poser de nouveau la candidature de l'Agglomération Seine Eure à l'animation des sites Natura 2000 de la Vallée de la Seine amont et de la Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève ainsi à 41 920 €, le plan de financement étant le suivant :

Dépenses		Recettes	
Agglo	41 920 €	MEEM / DREAL	20 960 €
		FEADER	20 960 €

17-349 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Mise en place de la politique Économie Sociale et Solidaire – Programme d'actions – Demandes de subvention

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté approuve à l'unanimité le plan d'actions ci-dessous ainsi que l'enveloppe financière qui lui est dédiée.

Le plan d'actions pluriannuel qui en découle s'articule autour de deux axes :

- Axe 1 : Sensibiliser, valoriser, communiquer

L'ESS reste méconnue et souvent dévalorisée puisque rattachée au seul domaine de l'insertion. Elle souffre également d'être considérée comme un champ n'assurant pas la viabilité économique des projets. Les actions de sensibilisation et de communication doivent donc s'attacher à faire évoluer la vision de l'ESS, favoriser l'engagement citoyen et rendre visible la multitude d'initiatives du territoire.

Les objectifs opérationnels sont :

- Objectif 1 : Sensibiliser et faire évoluer l'image de l'ESS
 - Objectif 2 : Valoriser l'impact social de l'ESS
 - Objectif 3 : Communiquer et rendre visible les initiatives ESS du territoire
 - Objectif 4 : Évaluation de la politique publique ESS
- Axe 2 : Accompagner à l'émergence, la création et le développement de structures ESS
- Les entreprises de l'ESS, de par leurs statuts et valeurs, constituent une économie résiliente face aux mutations économiques que subit la société :
- L'ancrage territorial assure une création d'emplois non délocalisables,
 - les modèles multi-acteurs et coopératifs pérennisent et allient de nombreux enjeux,
 - le système de redistribution assure une captation territoriale des richesses produites.
- Le développement et l'accompagnement des structures du territoire constituent donc un enjeu pour le développement économique de l'Agglomération.

Les objectifs opérationnels sont :

- Objectif 1 : Donner envie d'entreprendre en ESS, favoriser l'émergence et la création,
- Objectif 2 : Favoriser le développement et la pérennisation des entreprises ESS
 - o Accompagner à la professionnalisation, la montée en compétence et la consolidation des structures
 - o Accompagner financièrement des entreprises ESS
 - o Faciliter l'accès à l'immobilier d'entreprises
- Objectif 3 : Animer et mettre en réseau les acteurs du territoire.

Le budget global pluriannuel de déploiement de cette politique est de 150 000 € HT.

17-350 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Engagement dans la démarche IDEE Stratégie « Territoire Durable 2030 » – Validation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de s'engager dans la démarche IDEE Stratégie « Territoire Durable 2030 ».

17-351 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE – Programme de réduction des déchets – Aides financières pour l'achat de couches lavables – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer :

- une aide financière de 50% du prix d'achat des couches lavables pour les familles ayant eu une naissance multiple et pour les assistant(e)s maternelles habitant le territoire de l'Agglomération Seine-Eure gardant plusieurs enfants porteurs de couches, sur présentation des justificatifs adaptés, avec un montant d'aide plafonné à 500 € ;
- une aide financière à hauteur de 50% du prix d'achat des couches lavables, pour les crèches collectives du territoire s'équipant de couches lavables pour le fonctionnement de leur structure.

17-352 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Région Normandie pour les lycées « Les Fontenelles », « Jean-Baptiste Decrétot », sis à Louviers et « Marc Bloch » sis à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE et à l'unanimité, le conseil de communauté décide de rembourser la somme de 144,68 € pour le 2^{ème} trimestre 2017 et 138,42 € pour le 3^{ème} trimestre, à la Région Normandie sise à Caen.

17-353 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Commune de Saint Pierre du Vauvray – Opération d'Aménagement Urbain et Paysager – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire accepte à l'unanimité les termes de la répartition financière entre l'Agglomération Seine-Eure et la commune de Saint Pierre du Vauvray, des travaux d'Aménagement Urbain et Paysager.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président :

- à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document relatif à la réalisation de cette opération ;
- à solliciter la participation financière de la commune de Saint Pierre du Vauvray, estimée à un montant de 448 493,80 € HT pour l'ensemble des tranches de travaux, suivant l'échéancier détaillé dans la convention.

17-354 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Organisation de la viabilité hivernale avec le Conseil départemental de l'Eure – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les dispositifs proposés ;
- décide de s'associer avec le Conseil départemental de l'Eure pour la mise en œuvre des prestations liées à la viabilité hivernale sur la période allant du 1er novembre 2017 au 31 mars 2018. La convention sera conclue pour une durée de trois ans et sera tacitement reconductible pour la même période ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention, les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'organisation de la viabilité hivernale.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur FRAISSE a rappelé que les épisodes neigeux se font de plus en plus rares à cause du réchauffement climatique.

Il a également insisté sur le fait qu'il faut limiter l'épandage de sel sur les chaussées ; ce dernier étant nocif pour la faune et la flore peuplant les bas-côtés des routes.

17-355 - FINANCES LOCALES – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune d'Amfreville sous les Monts – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire attribue à l'unanimité un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune d'Amfreville sous les Monts, pour un montant de 11 631,76 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus.

17-356 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagements de sécurité sur la commune d'Incarville – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'aménagement de la route de Louviers et de la rue Jacques de Maurey sur la commune d'Incarville et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document permettant l'aboutissement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 20.

Le Président

Par délégué
Le Directeur Général

Bernard LEROY

Philippe LE GAL

